

Service régional de l'alimentation
Pôle coordination de la santé publique vétérinaire

Marseille, le 07/08/2025

Bulletin d'information d'épidémiologie de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

1^{er} semestre 2025

Pour cette première édition du bulletin d'épidémiologie de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, les données explicitées sont celles datant du 01/01/2025 au 30/06/2025.

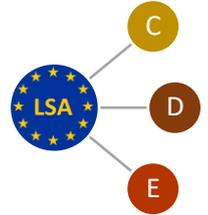
Par la suite, ces données seront mises à jour de manière trimestrielle.

	Fièvre catarrhale ovine (FCO) – BTV8 :	Région : 7 foyers Dernier foyer confirmé : 23/01/2025 Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : bovine et caprine
	Anémie Infectieuse des équidés (AIE) :	Région : 2 foyers Nombre d'animaux touchés dans ces foyers : 3 (Var), 1 (Alpes-de-Haute-Provence)
	Fièvre Q :	Région : 5 foyers (Bouches-du-Rhône) Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : ovines et caprines
	Maladie d'Aujeszky :	Région : 1 foyer (Alpes-Maritimes) Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : porcine

Ce bulletin a pour vocation de rapporter les foyers confirmés de maladies réglementées au niveau de la région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR.



FIEVRE CATARRHALE OVINE (FCO) – BTV 8



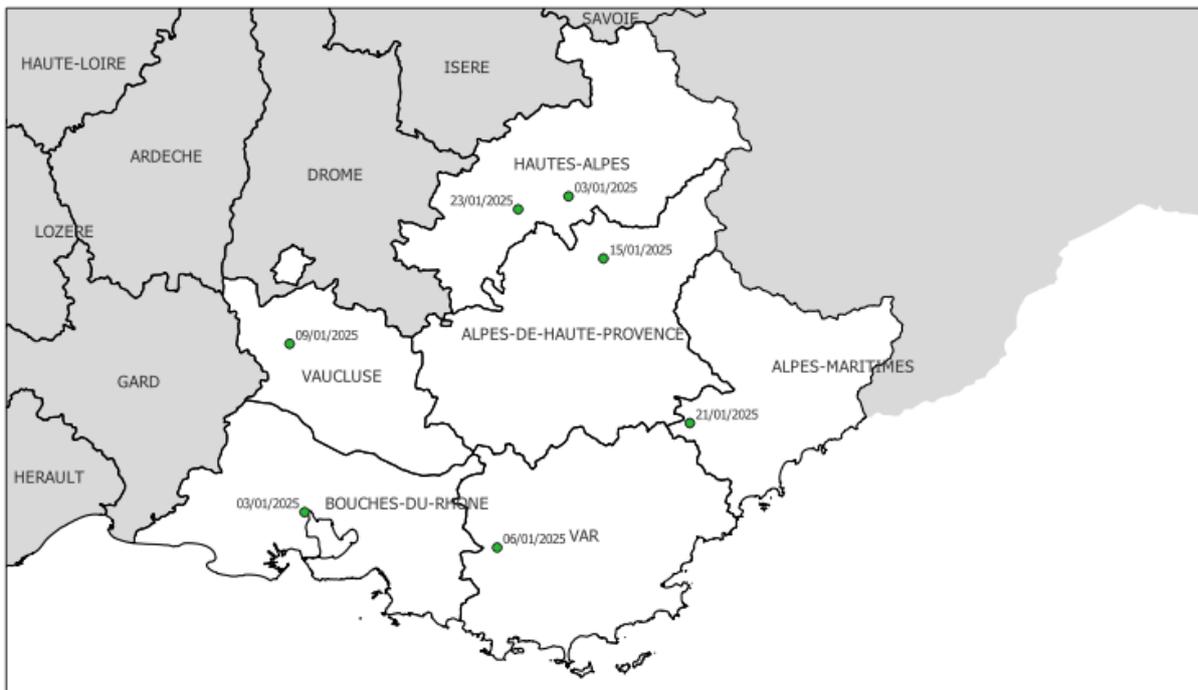
Les essentiels

- Région : 7 foyers
- Dernier foyer confirmé en date du 23/01/2025
- Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : bovine et caprine

Le sérotype BTV8 de la FCO a été détecté pour la première fois en France en 2006 puis a ré-émergé en 2015 après une période de 3 ans pendant laquelle la France avait retrouvé un statut indemne grâce à une vaccination massive. Cette souche de BTV8 est depuis régulièrement détectée mais n'induit plus ou très rarement de signes cliniques.

Les sérotypes BTV8 et BTV3, ainsi que le BTV4 en Corse, sont enzootiques sur le territoire métropolitain : il n'y a donc pas de restriction pour les mouvements sur le territoire métropolitain.

Néanmoins, il est nécessaire de faire une déclaration de suspicion à la DD(ETS)PP afin de confirmer la pathologie et le sérotype. Les analyses et les frais vétérinaires en cas de suspicion sont pris en charge par l'Etat.



Légende

foyers confirmés déclarés DECERT 1er semestre 2025

● Infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (serotypes 1-24)

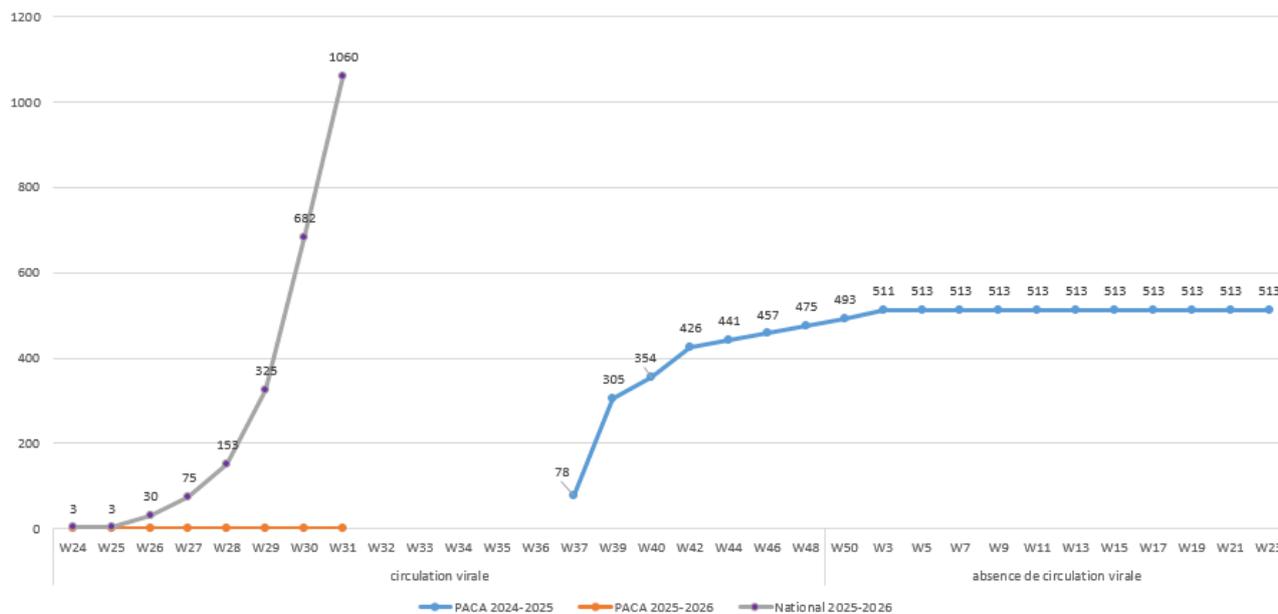
□ Dpt PACA

0 50 100 km

Département	Foyers confirmés de FCO-BTV8 au 1 ^{er} semestre 2025
04 – Alpes-de-Haute-Provence	1
05 – Hautes-Alpes	2
06 – Alpes-Maritimes	1
13 – Bouches-du-Rhône	1
83 – Var	1
84 - Vaucluse	1
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	7

Cependant, depuis la nouvelle période de diffusion du virus (1^{er} juin au 15 décembre) pour cette année 2025, aucun nouveau foyer n'a été déclaré en région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR.

Evolution des cas de FCO-BTV 8 en région PACA et au national en fonction des périodes de circulation ou d'absence de circulation virale



Pour plus d'informations :

- Site du Ministère en charge de l'agriculture (réglementation, échanges, vaccination etc.) : <https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france>
- Site de GDS France : <https://www.gdsfrance.org/carte-des-cas-cliniques-mhe-et-fco-donnees-au-10-11-2023/>
- Site de la FRGTV BFC : <https://gtvbfc.com/index.php/2023/05/30/fievre-catarrhale-ovine/>
- Carte des foyers et des suspicions d'infection par le sérotype BTV8 PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR actualisée : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/maladies-vectorielles-maladie-hemorragique-epizootique-mhe-fievre-catarrhale-a4260.html>



ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES (AIE)



Les essentiels

- Région : 2 foyers
- Nombre d'animaux touchés dans ces foyers : 3 (Var), 1 (Alpes-de-Haute-Provence)

L'anémie infectieuse des équidés (AIE) est une maladie du cheval très ancienne, décrite pour la première fois au 19^{ème} siècle. La maladie est présente en France sous forme de foyers sporadiques. Néanmoins, elle constitue un risque important pour le cheptel équin.

Elle est causée par un virus de la famille des *Retroviridae*, genre *Lentivirus*, auquel appartient le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). L'infection aboutit à la persistance à vie du virus chez l'animal infecté qui devient alors un réservoir et une source de contamination potentielle pour les équidés environnants.

La transmission virale d'un animal à l'autre se produit principalement par le sang, par l'intermédiaire de piqûres d'insectes hématophages (principalement les taons) ou lors de l'utilisation d'aiguilles ou de matériel chirurgical souillé par du sang d'animaux contaminés.

Dans les formes aiguës, la mort survient en quelques jours.

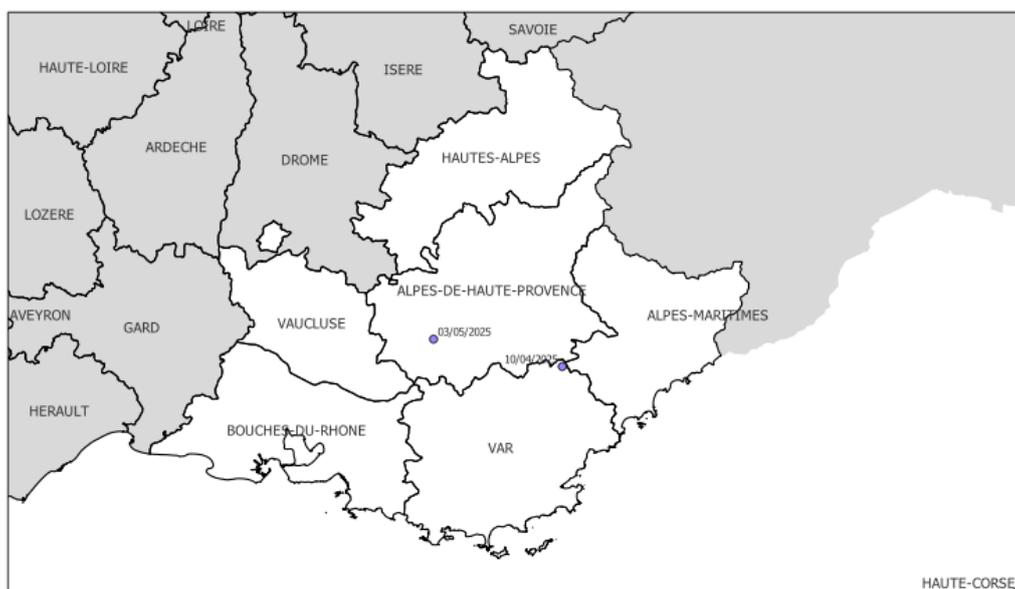
La maladie étant classée D et E par la loi de santé animale (LSA), elle est à obligation de déclaration, de surveillance et de certification. Tout cas suspect doit donc être déclaré auprès de la DD(ETS)PP.

Au 30 juin 2025, 2 foyers d'Anémie Infectieuse des Equidés ont été confirmés en région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR comme indiqués sur la carte ci-dessous :



Situation sanitaire de l'Anémie Infectieuse des équidés en PACA

22/07/2025



Légende

- foyers confirmés déclarés DECERT 1er semestre 2025
- Anémie infectieuse des équidés
 - Dpt PACA

0 50 100 km



Un premier cas d'anémie infectieuse équine (AIE) avait été confirmé le 10 avril dernier sur un cheval de 12 ans dans le nord-est du département du Var. Une enquête épidémiologique a été diligentée, et plusieurs chevaux se sont avérés être contacts avec ce positif dans le Var et dans 8 autres départements, dont les Alpes-de-Haute-Provence et l'Ardèche.

Au total, se sont donc 3 chevaux dans le Var (sur la même pâture) et 1 dans les Alpes-de-Haute-Provence qui se sont avérés positifs, et qui ont été abattus dans la région.

Des recontrôles des animaux contacts ont depuis été réalisés, et tous sont revenus négatifs.

Pour plus d'informations :

- Site du RESPE pour des informations sur la maladie : <https://respe.net/maladie-equine/fievre-isolee/anemie-infectieuse-des-equides/>
- Communiqués de presse de la préfecture du Var : <https://www.var.gouv.fr/>



Les essentiels

- **Région : 5 foyers (Bouches-du-Rhône)**
- **Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : ovines et caprines**

La fièvre Q (Q pour « Query », doute en anglais) est causée par la bactérie *Coxiella burnetii*. Elle peut infecter la plupart des espèces animales de la faune domestique ou sauvage. La bactérie ne provoque majoritairement pas de symptômes chez les animaux infectés mais elle peut entraîner des avortements et des mort-nés chez les ovins, les caprins et les bovins. Des problèmes d'infections de l'utérus et d'infertilité ont été suggérés mais aucune preuve directe n'a été rapportée.

Il s'agit d'une zoonose, c'est-à-dire qu'elle peut être transmise à l'être humain. Elle prendra généralement (40%) la forme d'un symptôme grippal, mais peut également entraîner des complications telles qu'une hépatite, une pneumopathie, un avortement pour les femmes enceinte ou bien une endocardite.

La déclaration d'un foyer confirmé de Fièvre Q doit être immédiate selon la loi de santé animale (LSA), et pour mémoire tout avortement doit être déclaré dans le cadre de la lutte contre la Brucellose.

Globalement, de nombreux élevages (bovins, ovins et caprins) sont séropositifs, ce qui signifie qu'ils ont été exposés à la bactérie. Les fermes les plus touchées par des épisodes abortifs dus à la fièvre Q sont plus souvent caprines.

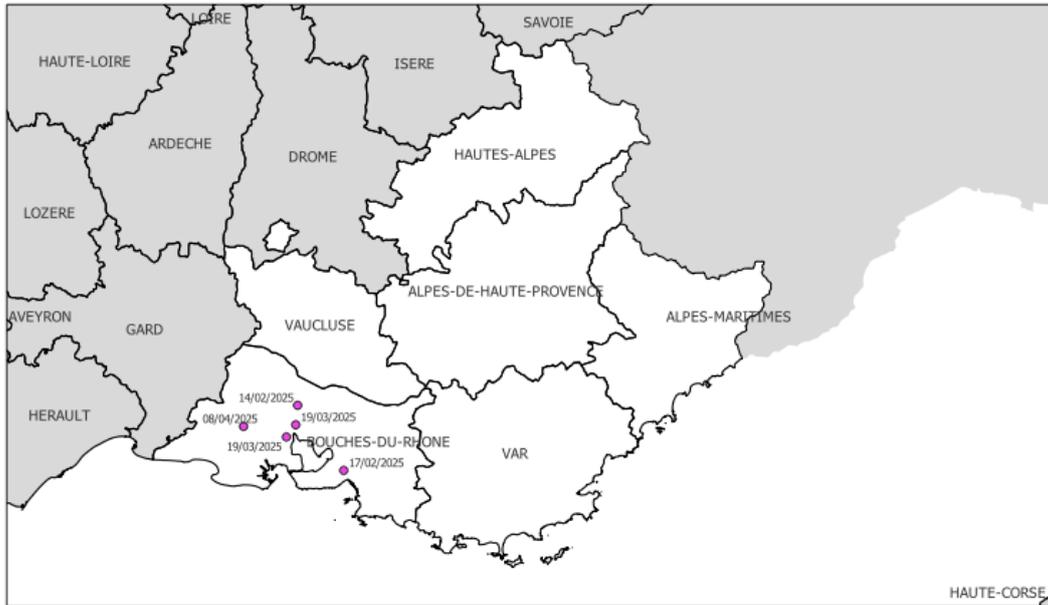
Dans la région, des diagnostics avortements (PASSE Avortement) sont réalisés chez les éleveurs adhérents au GDS afin de connaître la cause d'une série d'avortements.

En 2024, la bactérie *C. burnetii* a été mise en évidence dans respectivement :

- **1 résultat sur 5 prélèvements réalisés dans des élevages bovins**
- **14 résultats sur 17 prélèvements réalisés dans des élevages caprins**
- **Dans 80% des prélèvements positifs réalisés dans des élevages ovins (en combinaison la plupart du temps avec d'autres pathogènes abortifs, le plus retrouvé étant *Chlamydia*).**

Au 30 juin 2025, 5 foyers de Fièvre Q ont été confirmés dans la région PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, comme le montre la cartographie suivante.

Sont concernés 3 élevages ovins et 2 élevages caprins.



Légende

- foyers confirmés déclarés DECERT 1er semestre 2025
- Fièvre Q
- Dpt PACA

La fièvre Q est une maladie largement répandue dans le cheptel français. Lorsqu'un élevage est concerné, mais ne présente pas de signes cliniques, les services de l'État procèdent à la déclaration des cas, ainsi qu'à l'information des éleveurs et de leurs vétérinaires sanitaires, conformément à la réglementation en vigueur.

En tant que zoonose, la fièvre Q peut également entraîner des cas groupés chez l'être humain. Lorsqu'un lien est établi avec un élevage, un plan de maîtrise peut alors être mis en place dans les exploitations concernées. Ce plan repose notamment sur des dépistages réguliers et la vaccination. Il est mis en œuvre sur la base du volontariat, avec le soutien des organisations professionnelles.

Un cas humain de fièvre Q aiguë a également été enregistré par l'ARS, avec un début de signes cliniques le 24 mai 2025, ayant nécessité une hospitalisation de 10 jours à l'hôpital Nord. Il a été revu en consultation fin juillet.

Cette personne est domiciliée dans les Bouches-du-Rhône sur la commune de Marignane. L'élevage le plus proche de ce cas humain est situé sur la commune des Pennes-Mirabeau, et a eu une analyse positive 3 mois avant ce cas humain.

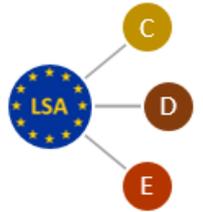
Aucun lien ne peut être fait pour le moment entre les deux cas sans investigations supplémentaires.

Pour plus d'informations :

- Site de l'Anses pour des informations sur la maladie : <https://www.anses.fr/fr/content/fievre-q-ruminants-humains>
- Site du GDS PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR pour des informations sur le PASSE avortement et ses résultats : <https://gds-paca.org/passe-avortement-ovin-caprin/>



MALADIE D'AUJESZKY



Les essentiels

- Région : 1 foyer (Alpes-Maritimes)
- Espèce(s) touchée(s) dans ces foyers : porcine

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale (virus de la famille des *Herpesviridae*) hautement contagieuse qui touche les suidés domestiques et sauvages (porcs et sangliers), et de façon accidentelle les carnivores et les ruminants. Elle n'est pas transmissible à l'Homme.

Elle fait l'objet d'un dispositif de surveillance événementielle sur tous les mammifères domestiques, et d'une surveillance programmée en élevage de porcs reproducteurs (tous les trimestres) et plein air (une fois par an).

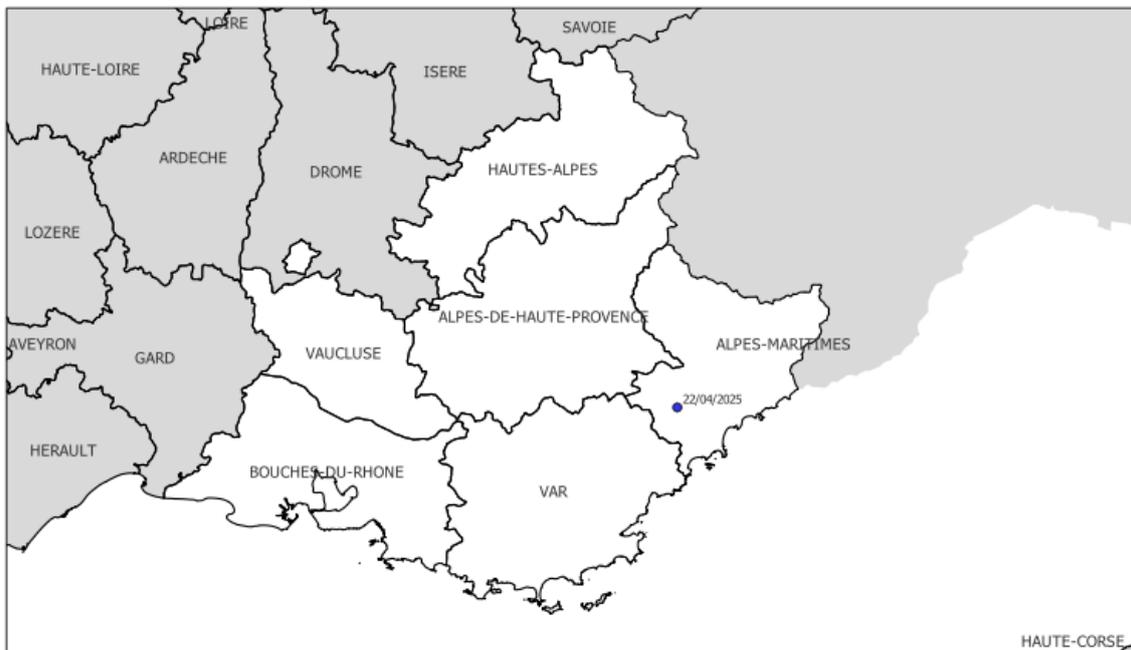
Parallèlement, des cas de maladie d'Aujeszky sont observés chez le chien (appelée pseudo-rage), mais une sous-déclaration est fortement suspectée.

Cette maladie étant classée CDE par la loi de santé animale (LSA), elle est à déclaration, surveillance, prévention et certification obligatoire.

Au 30 juin 2025, 1 seul foyer a été déclaré dans les ALPES-MARITIMES pour ce début de saison 2025-2026, comme l'indique la carte ci-dessous :

Situation sanitaire de maladie d'Aujeszky en PACA

22/07/2025



Légende

- foyers confirmés déclarés DECERT 1er semestre 2025
- Infection par le virus de la maladie d'Aujeszky
- Dpt PACA

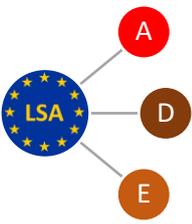
0 50 100 km

Ce cas a été détecté lors de la prophylaxie porcine en décembre 2024. 14 porcs sont morts, et les 10 porcs de l'élevage restant ont été abattus.

Pour plus d'informations :

- Site de la DGAL pour des informations sur la maladie: <https://agriculture.gouv.fr/questions-reponses-tout-savoir-sur-la-maladie-daujesty-0>

Instructions de lecture – signification des logos

	<p>Correspond à la catégorisation LSA (Loi de Santé Animale) de la maladie. Pour mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADE : obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification. Ce sont les maladies à PISU (Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence) pour une éradication immédiate dès détection. • BDE : obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification, d'éradication. • CDE : obligation de déclaration, de surveillance, de prévention et de certification, mais l'éradication est facultative. • DE : obligation de déclaration, de surveillance et de certification. • E : obligation de déclaration et de surveillance.
	<p>Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique</p>
	<p>Situation épidémiologique à surveiller</p>
	<p>Situation épidémiologique préoccupante</p>